



**HAL**  
open science

# LA RESTRUCTURATION DE L'ESPACE ALGERIEN

Jean-Pierre Durand

► **To cite this version:**

Jean-Pierre Durand. LA RESTRUCTURATION DE L'ESPACE ALGERIEN. Revue Algérienne des Sciences Juridiques, Economiques et Politiques, 1977. hal-04363024

**HAL Id: hal-04363024**

**<https://hal.science/hal-04363024>**

Submitted on 23 Dec 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# LA RESTRUCTURATION DE L'ESPACE ALGERIEN

par Jean-Pierre DURAND\*

Article paru dans

*La Revue algérienne des Sciences juridiques, économiques et politiques*

Vol. XIV, n° 3, Septembre 1977

Comme partout ailleurs, le capitalisme colonial a structuré l'espace à partir de la côte dont les ports servaient de points de contact entre un arrière-pays à exploiter (vin, blé, phosphates, minerais de fer...) et la métropole exportatrice de produits manufacturés. On trouve donc des ports spécialisés dans l'exportation du vin (Mostaganem, Oran) ou des céréales (Skikda, Annaba) tandis qu'ils reçoivent tous les biens de consommation divers, du matériel agricole et des voyageurs (fonctionnaires, familles de colons). Des centres-relais comme Constantine, Sidi-Bel-Abbès, desservent l'arrière-pays et ne connaissent leur développement qu'à partir d'activités mercantiles (pièces détachées, biens de consommation importés). Dans l'intérieur du pays, les centres de colonisation reproduisent les villages français : l'église avec sa place, la mairie-école, le kiosque à musique, le monument aux morts, les trottoirs plantés d'arbres chaulés. On peut donc considérer que jusque vers 1930, nous avons à faire à un réseau urbain hiérarchisé caractéristique de ce que l'on a pu appeler l'urbanisation dépendante.

À partir des années 1930, cet « équilibre colonial » se trouve rompu par l'affluence d'Algériens rejetés des campagnes par l'explosion démographique. En la quasi-absence d'industrialisation, tandis que les emplois tertiaires sont réservés en priorité aux Européens, les nouveaux arrivés du bled survivent difficilement à la périphérie des villes européennes ou dans les médinas.

La guerre coloniale va précipiter avec une force inégalable ce phénomène. En effet, la politique du regroupement, des zones interdites pratiquée par l'armée française signifie l'expulsion des fellahs des régions rurales. Ce formidable bouleversement a déplacé plus de quatre millions de personnes, soit près de la moitié de la population algérienne. Après la libération, nombre de fellahs, de *khammes* ne pouvaient reprendre le travail de la terre : villages détruits, cheptel abattu, animaux de trait vendus ou disparus. Pour eux la fuite vers la ville constituait l'unique salut.

Plus grave encore, cette destruction complète des rapports sociaux à la campagne, cette dévastation des forces productives, renforcées par une forte croissance démographique (3,4%) va faire sentir ses effets au-delà de la fin de la guerre de libération. Le courant migratoire qui entasse les ruraux dans les villes s'estompe à peine vingt années après l'indépendance. De plus, les populations migrantes ne s'arrêtent pas au bourg voisin ou à la ville moyenne voisine, mais s'installent directement dans les grandes métropoles régionales. On assiste donc au phénomène

---

\* Maître assistant en Sociologie, Institut des Sciences sociales, Université de Constantine.

de macrocéphalie dans trois villes qui sont littéralement submergées par des populations multipliant par deux ou trois les taux d'occupation des appartements ou qui accrochent leurs gourbis aux fortes pentes des ravins et des lits des oueds :

Années	1954	1966	1976	Taux d'accroissement de 1954 à 1976
Alger	449	897	1600	256 %
Oran	274	325	800	192 %
Constantine	111	240	500	350 %

(en milliers d'habitants)

Ainsi, l'Algérie de l'indépendance est coupée en deux : une bande littorale en partie urbanisée (Alger, Oran, Annaba) où sont concentrées la quasi-totalité des activités non-agricoles (administrations, industries, commerces ... ) les plus rémunératrices, et le reste du territoire, vaste réservoir de migrants qui vivent mal d'une agriculture désorganisée<sup>1</sup>. Cette disparité est la caractéristique spatiale la plus importante de l'Algérie indépendante. De plus, elle induit dans les villes elles-mêmes, à travers l'exode rural, des disparités semblables entre quartiers. Lesquelles, ne l'oublions pas, ont les mêmes causes de différenciation de classes, renforcée par la pénétration capitaliste en Algérie.

### 1 - La lutte contre les disparités régionales,

Le projet à long terme d'effacer les privilèges de certaines régions, c'est-à-dire d'homogénéiser le territoire algérien, doit battre en brèche deux conceptions toutes deux erronées :

- l'une transformant la politique d'équilibre régional en politique d'assistance technique aux populations déshéritées, ce qui apporterait certains correctifs de façon seulement provisoire, tout en freinant la croissance globale de l'économie nationale ;
- l'autre localisant les investissements en recherchant systématiquement la rentabilité la plus grande.

En fait, « la politique d'aménagement du territoire doit viser avant tout le remodelage de l'économie nationale par l'édification de nouvelles structures économiques et sociales intégrant l'ensemble des régions du pays »<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> On peut évaluer en 1962 la population rurale (population vivant dans des centres comprenant moins de 1000 actifs non-agricoles, c'est-à-dire en général des centres de moins de 10 000 habitants) aux trois-quarts de la population totale. Elle n'est plus que de 55 à 60 % en 1976.

<sup>2</sup> B. Henni : Le développement régional et le Plan Quadriennal », *Algérie et Développement*, n° 1 janvier-février 1970, p ; 50.

### *La logique d'implantation des unités industrielles :*

Nous avons vu précédemment que la première grande génération des industries algériennes fut celle de l'industrie lourde et celle de l'industrie des constructions mécaniques et métalliques. Nous savons aussi que l'industrie lourde algérienne se trouve contrainte aux échanges avec l'extérieur :

- importation du coke pour El Hadjar, de minerais pré-réduits ou à haute teneur pour Jijel,
- exportation de fonte et d'acier pour El Hadjar, de gaz liquéfié pour Arzew et Skikda, d'engrais pour Arzew et Annaba, de polymères pour Skikda, etc ...

De plus, tous ces produits sont des pondéreux, ce qui a contraint les directions des sociétés nationales à situer cette industrie lourde sur la ligne de contact de l'Algérie avec le monde extérieur, c'est-à-dire sur ses rives. Les détracteurs de l'Algérie nouvelle ont pu y voir la reproduction de l'extraversion coloniale et le renforcement du développement inégal des régions.

Pourtant, dès la première génération des industries mécaniques et chimiques, leur implantation infirme de telles conclusions hâtives : la Sonacome installe ses unités à Constantine (moteurs, tracteurs, machines-outils) à Guelma (cycles), à Berrouaghia (vannes, pompes...) et à Sidi Bel Abbès (matériel agricole)<sup>3</sup> (3). La Sonic (cellulose) installe deux unités à Saïda et à Souk.Ahras et la troisième unité à Mostaganem, pour être près d'un port (exportation). Des usines de peintures et de vernis sont installées à Lakhdaria, Sig et Souk-Ahras. Celles de produits d'entretien et de détergents sont montées à Saïda et El Aouinet. Enfin, les unités de transformation des plastiques sont montées à Sétif et El Asnam.

Cette première génération d'unités de biens de production et de produits semi-finis est donc bien installée en dehors de la plaine côtière et trace une seconde ligne d'industrialisation qui suit l'Atlas tellien avec quelques exceptions comme Saïda qui se situe à l'intérieur même des hauts plateaux.

Ces industries de seconde transformation sont en général en relation avec les unités côtières qui doivent ou devront les approvisionner : Sétif utilisera les produits de Skikda, Constantine et Guelma les produits d'El Hadjar. D'autre part, pour ne pas déséquilibrer l'Ouest par rapport à l'Est<sup>4</sup>, des unités de l'Ouest devront s'alimenter – provisoirement jusqu'à la mise en production du complexe sidérurgique de Saïda – à El-Hadjar, ou à

---

<sup>3</sup> La seule exception est celle de l'usine Berliet installée dans la zone industrielle de Rouiba à la suite des prévisions du Plan de Constantine.

<sup>4</sup> L'industrialisation a débuté dans l'Est avec ce que l'on a appelé le « triangle de fer, Annaba-Constantine-Skikda (il faudrait y relier Guelma, Souk-Ahras et Sétif) car c'est la région où la pression démographique est la plus forte en raison des faibles potentialités agricoles et une spécialisation agricole (la céréaliculture) beaucoup moins intensive que celle de l'Ouest (viticulture).

Skikda (plastiques).

Enfin, il faut aussi citer la mise en production de nombreuses unités d'industrie légère, en particulier alimentaire et textile. Les unités de traitement des produits agricoles sont nécessairement situées à proximité des lieux de production (conserveries, fabriques de jus de fruits ... ) donc dans les plaines côtières (Mitidja, Orante, plaine d'Annaba). Par contre, la carte d'implantation des unités Sonitex (textile) est fort édifiante par le fait que sont noircies les régions les plus déshéritées : Kabylie, hautes plaines de l'Est, Aurès, hauts plateaux du centre et de l'Ouest. Ainsi, sur les 34 unités de production, seulement six se situent dans les ports côtiers dont au moins trois sont nées sous la colonisation. On reconnaît là la volonté de créer des emplois là où se trouve la population rurale inemployée, afin de la fixer pour éviter son déplacement vers les grandes métropoles.

Le secteur textile offre de plus grandes possibilités d'essaimage des unités de production en raison des facilités de manutention des inputs (légèreté) et du fait qu'une partie importante des postes de travail ne requiert pas une main-d'œuvre qualifiée. Ainsi, la pénétration industrielle se fait jusque dans des communes semi-rurales assez loin dans le Sud : Seb dou, Laghouat, Biskra, Barika, Khenchela, etc. Les unités textiles et certaines alimentaires (conditionnement des dattes à Biskra, Ouargla), constituent ainsi la ligne industrielle la plus avancée vers le Sud en dehors des installations pétrolières.

Si l'on a pu déceler une logique d'implantation des premières industries algériennes avec la tendance à rencontrer des unités plus lourdes en remontant du Sud au Nord, cette logique semblerait être remise en cause avec l'orientation vers une plus grande homogénéisation du territoire algérien. Ainsi est invalidée une nouvelle fois l'affirmation d'un renforcement du déséquilibre régional hérité de la colonisation.

La SNS construit ou construira trois nouveaux complexes à l'intérieur du pays :

- le plus au Sud (600 kms de la côte) est la tuberie spirale de Ghardaïa travaillant pour les pipes-lines,
- le complexe sidérurgique de 10 millions de tonnes d'acier, déplacé de la région oranaise à Saïda,
- le complexe aciers fins-aciers spéciaux programmé dans les hautes plaines constantinoises, certainement à Aïn M'lila.

La Sonacome installera les unités de :

- carrosserie industrielle à Tiaret,
- boulets de concassage et semelles de frein de wagons encore à Tiaret,
- boulonnerie-visserie-robinetterie à Oued-Rhiou,
- engins de travaux publics à Aïn Smara (Constantine),

- voitures particulières dans l'Oranais où se situe déjà la chaîne de montage Renault démantelée en 1971.

La Sonelec a signé les contrats pour les unités suivantes:

- électro-ménager à Tizi-Ouzou — lampes à Muammadia,
- piles et accumulateurs à Sétif,
- électricité industrielle (moteurs, climatiseurs) à Fréha.

Des industries chimiques seront installées à El-Asnam (plastiques), à Aïn Témouchent, à Sour El Ghoulane, à Chelghoum Laid (produits d'entretien). Les cimenteries sont dispersées entre la côte (Hadjar Soud, Meftah, Beni Saf) et l'Atlas tellien Bouziane, Sétif, El Asnam, Saïda plus au Sud). La Sonitex poursuit sa politique d'implantation de ses unités (ou leur extension) dans les régions déshéritées (Souk-Ahras, Tébessa, Aïn Beïda, Constantine, Batna, Arris, Merouana, Akbou, Tlemcen, Nedroma...).

En fait, ce refus de la concentration industrielle dans quelques pôles côtiers, refus visant le rééquilibrage inter-régional, n'est pas sans inconvénients à court terme : la dispersion des unités engendre une augmentation des coûts de transport donc des coûts de production. De plus, cette dispersion retarde d'autant la création d'un tissu industriel dont nous regrettons déjà l'absence précédemment, pour des raisons d'efficacité technique.

Il s'agit donc d'un choix dont les effets ne seront mesurables qu'à long terme quand l'Algérie montrera qu'elle a évité la congestion de ses centres industriels telle qu'elle existe dans les pays occidentaux dits développés. Aujourd'hui, on peut dire que nous assistons à la projection spatiale du noircissement de la grille d'échanges intersectoriels dont nous parlions précédemment. Ce noircissement s'accompagne de l'intensification des échanges entre les centres en cours d'industrialisation. Ce qui nécessite le développement des infrastructures sur tout le territoire.

#### *Le développement des infrastructures sur la totalité du territoire national*

Depuis une dizaine d'années, l'effort de développement des infrastructures de communications est très important puisqu'il représente près de 14% du budget de l'État. Et les principales limites rencontrées sont la faiblesse des capacités de réalisation des organismes spécialisés et le manque de matériaux (ciment, bitume en particulier). Le réseau routier s'est considérablement amélioré et dessert de très nombreuses agglomérations autrefois entièrement isolées. Cependant, l'intensité du trafic des poids lourds détériore rapidement les revêtements et seule l'amélioration du réseau ferré (4 000 kms de nouvelles voies avant 1980) pourra remédier à cette calamité.

D'autre part, l'électrification des villages les plus reculés constitue un progrès incontestable pour les populations. Il en est de même pour le développement des télécommunications. Même si les conditions de scolarisation sont inférieures dans les campagnes (longues distances à parcourir, irrégularité de la présence des maîtres...), celle-ci atteint aujourd'hui

la totalité du territoire national. Sa généralisation constitue une importante étape dans la lutte contre les disparités régionales, vers la réalisation de l'homogénéisation des conditions de vie dans toute l'Algérie.

De même, la mise en place de la gratuité de la médecine en 1974, avec la construction d'un hôpital par daïra et l'ouverture d'une antenne médico-sociale par commune ou centre aggloméré répond (malgré la faiblesse de l'encadrement) à un besoin social.

Par contre, on peut s'interroger pour savoir si la diffusion de ces infrastructures scolaires et médicales n'a pas provisoirement l'effet contraire à l'effet attendu : cette diffusion dans les campagnes fait naître de nouveaux besoins, et sachant qu'ils ne peuvent être satisfaits correctement aujourd'hui dans ces mêmes campagnes, elle précipite les populations rurales vers les villes susceptibles de mieux satisfaire ces nouveaux besoins. Il est bien évident que cette diffusion scolaire et médicale n'est pas la cause déterminante de l'exode rural, mais il est certain que le premier motif invoqué par les migrants est la meilleure scolarisation des enfants et la disponibilité en soins médicaux dans les villes.

Cet important développement des diverses infrastructures économiques et sociales qui vise la disparition des inégalités régionales, a pour support les collectivités locales (APC et wilayate) qui recensent les besoins et qui contrôlent les réalisations.

#### *Vers la décentralisation du processus décisionnel ?*

Le développement des interventions des collectivités locales repose sur les réformes de 1966 (naissance des APC) et de 1968 (création des APW) avec la promulgation des codes communal et de wilaya. La réforme administrative de 1974 parachève ces transformations en portant le nombre des wilayate de 15 à 31 afin que la structure administrative colle mieux à la réalité. Les plans communaux, prévus par le Code communal, sont de trois types selon la nature des communes concernées : communes rurales (au nombre de 560), communes se mi-urbaines (104) et communes urbaines (33) :

\* Les plans des communes rurales se préoccupent principalement du secteur de la production agricole, et en particulier du secteur d'État (secteur autogéré, secteur de la RA, CAPCS<sup>5</sup> (5) ... Elles sont donc chargées, en relation avec les daïrate et Wilayate de la restructuration de l'espace rural. On peut dire qu'aujourd'hui cette action reste faible par rapport aux formidables transformations engendrées par l'industrialisation et l'exode rural au niveau de la restructuration du réseau urbain. C'est pourtant seulement à partir de la restructuration de l'espace rural que l'on pourra limiter, sinon arrêter l'exode rural.

---

<sup>5</sup> Coopératives Agricoles Polyvalentes Communales de Services, nées de l'application de la révolution agraire.

Les principales directions de restructuration de l'espace rural sont les suivantes :

- la restructuration des unités de production agricoles avec la révolution agraire. Cette restructuration devra se poursuivre avec la réorganisation du secteur d'État à travers une nouvelle délimitation des unités de production,
- l'implantation des mille villages socialistes. qui devraient se constituer en centres agricoles (animation, promotion, transformation des produits agricoles...) sous l'impulsion du ministère de l'Agriculture et de la Réforme Agraire (MARA) et de l'Union Nationale des Paysans Algériens (UNPA),
- l'implantation de petites unités de production artisanales ou industrielles (transformation des produits agricoles),
- l'équipement en infrastructures sociales et économiques.

Cependant, les communes ne peuvent que répertorier les besoins dont elles transmettent la liste aux échelons supérieurs (daïrate, Wilayate) qui attribuent ou n'attribuent pas les fonds nécessaires :

« La préparation et l'exécution du plan communal appartient à l'initiative de la commune (...). Le contenu définitif du plan communal est arrêté au niveau de son examen par l'APW qui a la faculté de modifier et de corriger certains projets d'investissements jugés incohérents.

Les critères d'examen du plan communal tiennent compte du souci d'intégrer le plan de développement de la commune au plan de la wilaya. Transmis au Secrétariat d'État au Plan, le plan communal subit un dernier examen central par l'échelon central, où on vérifie que les actions de développement obéissent aux préoccupations du plan national »<sup>6</sup>. On comprend ici en quoi l'autonomie administrative (donc aussi politique et économique) des APC est toute relative, en l'absence de revenus qui leur soient propres.

Aujourd'hui, les efforts de restructuration de l'espace rural, y compris avec le support que constitue la transformation des rapports sociaux de production (création des coopératives de production du secteur de la révolution agraire) n'ont pas eu les effets escomptés : le mouvement de désurbanisation (retour dans leur région d'origine de quelques fellahs et de de propriétaires absentéistes installés en ville) est infime par rapport au courant d'exode rural qui s'est maintenu avec la même intensité.

\* Les plans des communes semi-urbaines sont semblables aux précédents mais sont beaucoup plus orientés vers les équipements productifs non-agricoles et la réalisation d'équipements de type urbain. Ce sont ces communes, avec les communes rurales, qui ont le plus bénéficié des « programmes spéciaux de développement. Ceux-ci ont été attribués à partir de 1969 à la suite des réunions du Conseil des ministres dans les chefs-lieux de wilayate les plus défavorisées : Ouargla. Batna, Tizi-Ouzou, Médéa, Tlemcen, Sétif, Saïda. Ils sont une sorte de plan d'urgence qui doit permettre aux communes les plus pauvres de réaliser certains équipements afin d'améliorer les conditions de vie des populations. En raison de la faible capacité des unités de réalisation dans

---

<sup>6</sup> *El Moudjahid* du 10 mai 1975

ces régions, nombre d'enveloppes budgétaires n'ont été utilisées et de projets réalisés. Ils ont été différés et intégrés par la suite au deuxième plan Quadriennal.

Il faut parler ici du projet d'auto-construction qui vise, à travers la fourniture de matériaux de construction aux populations, l'amélioration de l'habitat, en particulier dans les régions rurales (communes rurales ou semi-urbaines). Sachant que ces populations ne sont pas toujours qualifiées pour ouvrir un chantier avec des matériaux de construction modernes (parpaings, béton...) et qu'il manque souvent quelques matériaux (tuiles, ciment, fenêtres, portes...), c'est-à-dire qu'une certaine disponibilité monétaire est toujours nécessaire. L'auto-construction est dévoyée de sa finalité : ce sont principalement les travailleurs émigrés qui en bénéficient puisqu'ils possèdent souvent qualification et fonds de réserve. Ils construisent en général des maisons spacieuses et les matériaux ainsi mobilisés ne participent pas à la rénovation massive de l'habitat rural insalubre.

\* Les plans des communes urbaines ou plans de modernisation urbaine (PMU) devenus par la suite plans de développement et de modernisation urbaine. Ils sont la reprise des plans directeurs d'urbanisme (PUD) nés vers 1972 dans quelques grandes villes côtières ; mais l'absence de maîtrise des sols. Une procédure d'établissement lourde et leur préparation par des bureaux privés (étrangers) n'avaient pas donné les résultats escomptés. Aujourd'hui, les PMU intègrent toutes les activités urbaines : production industrielle, échanges, habitat, équipements sociaux, etc. Ils sont l'amorce d'une véritable planification urbaine telle qu'on la pratique dans les pays industrialisés (voir infra le privilège urbain). Cette décentralisation économique, comme partie prenante de la lutte contre les disparités régionales passe par le développement des unités industrielles d'intérêt local. Celles-ci échappent depuis peu à la tutelle du ministère de l'Industrie et de l'Energie qui entendait contrôler d'Alger la totalité du secteur industriel, y compris les plus petites unités dans les régions les plus reculées.

Le 2<sup>e</sup> Plan Quadriennal a programmé plus de cinq cents projets nouveaux de petites et moyennes Industries (PMI) dont la plupart se situent dans la branche des BTP dont on sait que ses particularités (techniques plus artisanales qu'industrielles, multiplicité des types de modèles par produits) empêchent les grandes unités d'être viables. Ces nouvelles unités installées principalement dans les petites villes préparent les matériaux de construction (agglomérés de carreaux, de panneaux de bois, carreaux de terre cuite, agrégats, briques et tuiles, fenêtres, portes...) ou bien réalisent : sociétés de travaux publics, de génie civil, etc. D'autres unités du même type sont spécialisées dans les transports de voyageurs sur les courtes distances ou dans les transports de marchandises, en général pour le compte du secteur public.

Toutes ces PMI visent à la fois la satisfaction des besoins économiques et sociaux locaux que les sociétés nationales ne sont pas en mesure de satisfaire, et « une meilleure régionalisation des créations d'emplois »<sup>7</sup>. Cependant, vu leurs faibles disponibilités

---

<sup>7</sup> *El Moudjahid*, 13 juin 1975.

financières, ces PMI se heurtent à l'absence de main-d'œuvre et de cadres qualifiés, en particulier dans certaines unités : menuiserie, agglomérés, construction... En effet, ceux-ci sont concentrés dans les nouveaux pôles industriels qui tendent à réintroduire de nouvelles distorsions dans l'aménagement du territoire algérien.

### *Les facteurs d'un nouveau déséquilibre dans les pôles industriels*

La politique de lutte contre les disparités régionales disperse les pôles de développement industriel : Oran, Arzew, Skikda, Annaba, Constantine, Sétif, El-Asnam, Saïda ... Autour de ces pôles industriels naissent de nouveaux déséquilibres avec le détournement des facteurs de production agricoles : terres, eau, force de travail. Ces déséquilibres sont évidemment les plus perceptibles autour des pôles les plus anciens, Alger, Oran, Annaba, où nous observerons le transfert des facteurs de production énoncés :

\* Les terres à vocation agricole : à Arzew, la raffinerie a amputé le vignoble du plateau du Mahgoun de 150 hectares. Autour d'Alger, le développement d'un véritable tissu industriel (industries de transformation, zone industrielle de Rouiba...) a conquis des milliers d'hectares sur la riche plaine de la Mitidja. À El Hadjar, l'extension du complexe sidérurgique supprime 2 000 hectares de surface agricole utile. Entre Oran et Arzew, « de 1969 à 1974, l'agriculture a cédé 1840,5 hectares aux activités non agricoles, une superficie pratiquement égale à l'emprise urbaine totale de la ville d'Oran constituée en cinq siècles »<sup>8</sup>.

C'est donc la réduction définitive des potentialités agricoles en Algérie alors que celles-ci sont déjà insuffisantes comme nous le verrons. Pourtant il existe, y compris dans les plaines côtières, des terrains impropres aux cultures, souvent à proximité des complexes : « des investissements peut-être un peu plus élevés au départ, auraient été à long terme moins coûteux pour la collectivité nationale en ne compromettant pas ses capacités productives de base »<sup>9</sup>.

\* L'eau : nous avons déjà vu comment le complexe de pâte à papier de Mostaganem absorbera une grande quantité d'eau de l'oued Chéelif aujourd'hui utilisée par l'agriculture. De même les unités industrielles de Constantine ont diminué les disponibilités en eau destinées à la population tandis que la teinturerie de la Sonitex ne peut fonctionner par manque d'eau. À Sidi-Bel-Abbès, l'unité de l'Onalait reste improductive faute d'eau.

À Hamma Bouziane (Constantine), l'unité de buses en béton et la cimenterie absorberont de grandes quantités d'eau aujourd'hui utilisées par le périmètre irrigué qui approvisionne Constantine en fruits et légumes. Sans compter la fine pellicule de poussière qui se déposera sur les cultures maraîchères et arboricoles jusqu'à affecter leur cycle de croissance.

---

<sup>8</sup> *Révolution Africaine*, n° 627, p. 29.

<sup>9</sup> Idem.

Dans l'Ouest algérien, « l'eau du barrage de Fergoug à 50 kms au sud d'Arzew, initialement destinée à l'irrigation, a été dirigée vers Arzew »<sup>10</sup>.

C'est cette situation sur les riches terres irriguées, à laquelle s'ajoute le détournement des eaux qui conduit les rédacteurs de *Terre et Progrès* à affirmer « qu'il y a eu diminution des terres irriguées au cours du plan 1970-1973 »<sup>11</sup>.

\* La force de travail. C'est peut-être ici le mouvement le plus spectaculaire avec le désistement massif des travailleurs des unités agricoles environnant les pôles industriels. À Oran, le secteur autogéré perd de 1969 à 1974, 1 723 ouvriers agricoles des 3 532 qu'il employait précédemment. De plus, les anciens travailleurs agricoles habitent encore leurs fermes d'origine en raison de la crise du logement en ville : ils rendent ainsi leur remplacement plus difficile dans l'unité agricole. Toujours dans l'Oranie, alors que plus du quart du vignoble a été arraché, seulement 2,65% des arrachages ont été reconvertis en maraîchage ou arboriculture. Le reste est emblavé en céréales ou en fourrage, ce qui constitue une véritable sous-utilisation des potentialités de la région. À la demande des présidents de coopératives eux-mêmes, des arrêtés ont été publiés pour interdire à la main-d'œuvre du secteur d'état agricole de participer à la réalisation de projets industriels. On ne s'étonnera pas que de telles mesures bureaucratiques puissent seulement empêcher le cumul d'activités, sans réussir à éviter les désistements. En effet, seul l'établissement de la parité des revenus entre industrie et agriculture peut empêcher ces désistements.

Dans la Mitidja, la situation est pleinement illustrée par les titres de la série d'articles publiés en mars 1976 par le quotidien *El Moudjahid* : « Mahelma : une commune à la recherche d'attributaires », « Bordj-el-Kiffan : la capitale avance, l'agriculture se meurt... », « Réghaia : l'ombre d'une industrie tentaculaire ». Et l'ensemble des responsables locaux interrogés concluent comme le secrétaire général de l'APC de Shaoula que « le développement de l'agriculture est freiné par le manque de main-d'œuvre agricole, principalement ».

De plus, les désistements apparaissent d'autant plus graves que ce sont les jeunes et les travailleurs les plus qualifiés qui quittent le secteur agricole (mécaniciens, forgerons, chefs de parcs, magasiniers, tractoristes, comptables, secrétaires ... ) et qu'ils ne sont pas remplacés. Ce sont alors d'autres travailleurs, sans qualification et formés sur le tas qui occupent les emplois vacants.

La désertion des campagnes a atteint le degré le plus élevé dans la plaine d'Annaba où l'attraction d'El Hadjar (10 000 emplois) est telle que ce sont les CAPCS qui travaillaient la terre. Dans la wilaya voisine (Guelma) qui a accueilli en 1962 les réfugiés de retour de Tunisie, plus de 11 000 demandes d'attribution de terres au titre de la révolution

---

<sup>10</sup> Idem, p. 30

<sup>11</sup> « Le plan quadriennal 1970-1973. Conditions générales et réalisations », *Terre et Progrès*, n° 8, p. 37.

agraire n'ont pu être satisfaites. C'est dire le taux de chômage qui règne dans cette wilaya où la population du chef-lieu est passé de 20 000 âmes en 1962 à 63 000 aujourd'hui. Il a donc été décidé de transférer les familles de cette wilaya qui le désiraient sur les terres désertées de la plaine d'Annaba. Plus de quatre cents familles ont aujourd'hui fait le trajet et logent dans des barraquements, en attendant la construction des villages socialistes.

L'avenir nous dira si ces volontaires ont conçu ce transfert comme une fixation à la terre ou comme un tremplin pour l'occupation d'un emploi industriel dans le pôle en plein développement Qu'est Annaba.

Les nouveaux déséquilibres introduits par la concentration d'activités industrielles en quelques pôles a donc affaibli les potentialités d'une agriculture déjà en retard en lui arrachant les principaux facteurs de production : terres agricoles, eau et surtout main-d'œuvre qualifiée. Selon *Révolution Africaine*, « il est indéniable, que s'implantant dans des régions à vocation agricole marquée, les exploitations industrielles, au lieu d'induire un développement harmonieux, contribuent à accroître les déséquilibres et à rendre encore plus déficitaire le bilan alimentaire de l'Algérie »<sup>12</sup>.

Non seulement cette industrialisation détourne certaines forces productives, mais plus encore elle accroît la consommation alimentaire en distribuant de nouveaux revenus, à partir de la rente pétrolière.

Cette soustraction de capacités productives de l'agriculture par l'industrie contrarie complètement le projet de développement qui reposait sur le soutien de l'industrie à l'agriculture (engrais, matériel agricole...). On doit largement cette situation à l'absence de planification réelle que nous soulignons précédemment. Celle-ci n'a pas permis « une meilleure occupation de l'espace et un arbitrage plus judicieux entre les différentes activités » que prévoyait le 2<sup>e</sup> Plan Quadriennal. Il en est de même pour l'eau du fait de la domination du Secrétariat d'État à l'Hydraulique par le ministère de l'Industrie et de l'Énergie qui accapare les ressources disponibles au moindre frais sans se préoccuper des conséquences pour l'agriculture ou les populations urbaines. Un recensement précis de toutes les disponibilités, en particulier souterraines, devient une urgence afin que soient déployées toutes les possibilités d'alimentation en eau par forages.

Enfin, l'absence totale de planification des revenus qui insère l'Algérie dans le marché international du travail et fait jouer librement la loi de l'offre et de la demande sur le marché intérieur du travail ne peut que reproduire l'inégalité du développement bien connue ailleurs et qui se fonde sur une différence de composition organique du capital selon les branches. Ce qui ne peut que bénéficier aux villes où sont implantées les unités industrielles.

---

<sup>12</sup> Op. cité, n° 627, p. 30.

## **Le privilège urbain**

### *La prise de la ville*<sup>13</sup>

En 1962, l'installation du pouvoir algérien à Alger, qui s'accompagne de l'occupation des postes de direction économique et administratif dans la ville va aussi faire des hauts fonctionnaires des candidats à l'habitation dans la ville.

Ainsi, le partage des quartiers d'habitation va se faire entre les différentes forces sociales suivantes :

- les nouveaux arrivés investis du pouvoir politique et des autres pouvoirs qui en découlent,
- ceux qui étaient déjà installés en ville,
- la bourgeoisie nationale et la petite bourgeoisie (commerçants...),
- les fonctionnaires algériens de l'administration française (promotions Lacoste, Soustelle) qui conservent leurs postes subalternes avec certains avancements dûs au départ des Français,
- le prolétariat, les chômeurs, les sous-employés vivant dans des quartiers insalubres,
- les nouveaux migrants ruraux croyant trouver une ville vide après le départ des Français (ce qui fut le cas à Oran jusqu'en 1970),
- l'administration elle-même dont les bureaux débordent le cadre étroit du Gouvernement Général (les services français géraient un département, l'État algérien administre un pays indépendant avec ses entreprises publiques).

Ce nouveau partage de la ville se fait en fonction d'un véritable rapport de forces qui oppose les différentes parties en présence. En premier lieu, la bourgeoisie et la petite bourgeoisie achètent aux propriétaires français qui quittent Alger, leurs villas situées dans les meilleurs quartiers du haut de la ville. En second lieu, les responsables politiques et administratifs occupent les appartements et les villas (« biens vacants ») délaissés par les Européens.

Puis, les petits fonctionnaires, les petits salariés, et même les chômeurs, occupent les quartiers des « petits Blancs » des bas d'Alger : Bab El-Oued, El-Harrach. À Constantine, ces couches sociales occupent les quartiers Saint-Jean, du Coudiat, de la rue de France.

Cette opération-tiroir libère les quartiers vétustes, souvent insalubres, et même une partie des bidonvilles. Ils sont le refuge des migrants d'origine rurale et des réfugiés de toute sorte qui pensaient s'installer dans les quartiers européens délaissés. Ce ne sont que quelques ruraux, les plus téméraires, qui occupent, en forçant les accès, les villas et appartements abandonnés (quartiers de Bellevue, de Sidi Mabrouk à Constantine).

Cette lutte pour l'appropriation des meilleurs quartiers, en particulier à Alger, se perpétue

---

<sup>13</sup> On trouvera dans *Villes et Sociétés au Maghreb* (CNRS, Paris, 1971) la description de l'arrivée massive des Algériens en ville, par H. Sanson : « Prise de la ville, prise de pouvoir ».

encore aujourd'hui :

« Durant l'été 1962, la lutte pour les quartiers fut parfois violente. Aujourd'hui, elle est surtout tenace. Rares sont les habitants des villes qui ne projettent pas et ne calculent pas de futurs déménagements : dans la capitale, des bas d'Alger vers les hauts d'Alger »<sup>14</sup>.

Les loyers dans certains quartiers sont très élevés et dépassent les plafonds atteints dans quelques capitales européennes comme Paris. La spéculation immobilière est renforcée par les capacités financières dont disposent les ambassades, les sociétés contractantes étrangères, les sociétés nationales pour loger leurs cadres supérieurs.

Cette situation trouve son origine dans l'essor d'une capitale tertiaire possédant un parc de logements très restreint. Elle va entraîner une faible mobilité chez les moins nantis et une très forte mobilité parmi -les privilégiés toujours à la recherche d'un habitat meilleur, preuve de leur réussite sociale.

Cette lutte sociale pour l'appropriation d'un bien lui-même très socialisé, à savoir l'espace urbain, fait partie de la lutte plus globale pour la répartition du produit social. Laquelle a lieu, on le sait, en fonction de la place occupée par chacun dans les rapports sociaux de production et d'échange.

Pour cette même raison, les inoccupés (les nouveaux arrivés de l'intérieur du pays) .s'entassent dans leurs bidonvilles à la périphérie de la ville ou dans ses interstices (pentes de ravins, centres obsolescents). On peut considérer leur mode d'occupation de l'espace (départ des campagnes et installation « sauvage » en ville) comme la réponse populaire au retard pris dans la restructuration de l'espace rural. On rejettera alors la notion de « marginalité » que l'on accole à ces populations des quartiers d'habitat spontané » : d'une part, parce que ces quartiers ne sont pas figés et qu'ils durcissent en vieillissant parce que leurs habitants trouvent à s'employer en ville<sup>15</sup>, d'autre part, parce que ces quartiers servent de traits d'union entre la ville et la campagne à travers les échanges dont ils sont le support : échanges économiques (produits agricoles, biens manufacturés), échanges socio-culturels (modes de consommation, modes de représentation) .

#### *Affrontements des modèles culturels ou affrontement de classe ?*

F. Stambouli et B. Etienne<sup>16</sup>, ont soutenu que les dirigeants algériens reproduisaient « la problématique khaldounienne de l'opposition ville-campagne » en craignant le bled comme le craignaient autrefois les bourgeois pré-coloniaux. La ressemblance entre les deux

---

<sup>14</sup> H. Sanson, art. cité, p. 27.

<sup>15</sup> Voir F. Stambouli et S. GB. Meskaldji : *Les quartiers d'habitat spontané à Constantine*, DEA, Institut des Sciences de la Terre de Constantine, 1975. En effet, on reconnaît un ancien bidonville, d'une nouvelle installation à l'abandon de l'argile dans la construction au profit du béton.

<sup>16</sup> F. Stambouli, art. cité et B. Etienne : « Le flou urbain » dans *Villes et sociétés au Maghreb*, p. 35.

phénomènes n'est que formelle, due principalement au fait que l'opposition ville-campagne caractérise toute société de classes<sup>17</sup>. L'opposition de la ville et de la campagne algériennes aujourd'hui nous paraît de nature différente de celle d'hier. Aujourd'hui, l'opposition ville-campagne est l'une des conséquences de la pénétration du mode de production capitaliste en Algérie durant la colonisation.

À partir de là on peut reconnaître que l'Algérie est le lieu d'un affrontement entre deux modèles culturels : un modèle européenocentrique dont est porteuse la classe dominante et plus généralement la population urbaine, et un modèle ethnocentrique fondé sur les valeurs arabo-musulmanes de la société pré-coloniale encore présentes dans les campagnes algériennes. Ainsi, nous pouvons situer l'opposition européenocentrisme/ ethnocentrisme à partir de deux pôles : la ville et la campagne, avec la capacité d'un modèle à dominer l'autre, corrélativement à la domination économique, politique et culturelle (mass-media) de la ville sur la campagne. Pourtant, cette opposition entre les deux modèles ne recouvre pas l'opposition ville-campagne, même si pour étayer cette hypothèse erronée on explique que la campagne pénètre la ville à travers ses bidonvilles de paysans<sup>18</sup> (18).

Pour nous, fondamentalement, la lutte entre les deux modèles culturels est l'opposition entre deux modes de consommation qui se fonde elle-même sur une différence essentielle : celle qui sépare la classe dominante comme support à la pénétration du mode de consommation européen à travers sa faculté de consommer ces objets existant en quantité limitée que sont les biens industriels (voitures particulières avec les loisirs qu'ils permettent, appareils ménagers, vêtements, mobilier, revues et magazines ... ), et les classes dominées, pauvres, qui n'ont pas la possibilité d'utiliser les mêmes biens.

L'affrontement culturel a donc lieu à partir de la possibilité ou non de consommer ces biens industriels qui transforment les conditions de vie et donc les modes de représentation. Celui-ci ne peut pas être étudié en lui-même sans référence à l'affrontement de classes qui le produit, c'est-à-dire sans référence à la place qu'occupe chacun dans le processus de production lui-même.

On comprend ainsi comment le cadre retourne dans sa campagne natale en étranger, ou pourquoi des fonctionnaires refusent leur mutation dans les nouvelles wilayate, hier encore communes rurales, ou bien pourquoi les élèves des instituts de technologie agricole refusent leur affectation dans les centres agricoles pour lesquels ils sont formés.

C'est toujours cette capacité (ou son absence) de consommer, de s'approprier ces biens industriels qui va définir selon le Plan Quadriennal lui-même deux modèles de consommation, l'un « urbain » et l'autre « rural ». Le même Plan précise que « le critère de différenciation entre ces deux modèles n'est pas uniquement celui de la résidence

---

<sup>17</sup> K. Marx et F. Engels, *L'Idéologie allemande*, Ed. sociales, 1972, pp. 44-45.

<sup>18</sup> Toutes les descriptions de la formidable expansion des villes durant la période immédiatement post-indépendance parlent de ruralisation de la ville, et même de « clochardisation ».

(villes-campagnes) mais est recoupé par un critère de revenus ».

Pour une moyenne nationale d'environ 1 200 DA par an et par tête, le Plan évalue en 1973 le revenu du modèle « rural » à 540 DA et celui du modèle « urbain » à 1 860 DA. Le Plan en déduit les consommations suivantes de divers produits :

Produits	U	1973		1977	
		rural	urbain	rural	urbain
Viandes et volailles	kg	7	18,7	9,5	25,8
Textiles	1	22	110	31	149
Chaussures	kg	1,7	5	2,9	5,8
Lait	1	0,9	2	1,4	2,4

Source : *Rapport général...*, p. 80.

Les données du Plan ne font pas référence à certains biens industriels (voitures, appareils ménagers...) mais suffisent à montrer que les modèles ruraux et urbains recouvrent des différences de revenus. Il ne s'agit pas pour nous de nier l'affrontement de modèles de référence en Algérie, mais de montrer: en quoi la différenciation des modèles de consommation rural/urbain, ou le « background ethnocentriste »<sup>19</sup>, des urbains algériens repose sur une différence de revenus qu'ils tentent de masquer.

La planification urbaine va nécessairement refléter ces affrontements culturels, mais plus encore la structure sociale qui la produit.

### *Les Plans de Modernisation Urbaine*

De par l'héritage colonial et ses conséquences, la situation dans les centres urbains est véritablement anarchique : l'ensemble des fonctions urbaines sont à réorganiser. Et le gouvernement algérien ne s'y est pas trompé en portant dans son budget d'équipement la part réservée à la modernisation urbaine de 700 millions de DA en 1976 à 142 millions de DA en 1977.

D'autre part, le gouvernement algérien a préparé depuis 1974<sup>20</sup> la maîtrise des sols par les communes, condition préalable à toute réorganisation urbaine. Celle-ci a lieu à travers

<sup>19</sup> B. Etienne, « Le flou urbain », art. cité, p. 33.

<sup>20</sup> Ordonnance n° 74-26 du 20/02/74 et Décret 75-103 du 27/08/75, (voir texte dans « Urbanisme et planification en Algérie ») portant création de réserves foncières communales.

la constitution de réserves foncières communales :

- « Les acquisitions et prises de possession s'effectuent progressivement au fur et à mesure des besoins de la commune.
- « Les terrains faisant partie des Réserves foncières de la commune ne peuvent, avant une prise de possession par cette collectivité faire l'objet de mutation à titre gratuit ou onéreux »<sup>21</sup>.

Dans un premier temps, les communes peuvent céder à des particuliers leurs terrains, et en contrôlent ainsi l'usage : habitat individuel ou collectif, zones d'activités commerciales ou industrielles. Afin que ne soient pas reproduits les aménagements anarchiques qu'ont connu les villes depuis plusieurs décennies, les communes sont tenues de viabiliser les terrains qu'elles cèdent. Elles incorporent les coûts de viabilisation aux prix de vente des terrains. Cette procédure de constitution de réserves foncières urbaines devrait empêcher l'urbanisation incontrôlée d'accaparer les terres agricoles fertiles à la périphérie des grandes villes. Plus encore, elle devrait arrêter net toute spéculation foncière, à condition toutefois que les communes constituent rapidement ces réserves foncières.

Enfin cette réforme foncière n'est pas une « révolution foncière » et pourquoi pas une « révolution urbaine » comme il a été écrit quelquefois<sup>22</sup>. Car si cette réforme touche au foncier, elle n'atteint en aucun cas la spéculation immobilière qui s'effectue dans le bâti ancien. On reconnaît là le compromis passé entre les deux fractions opposées du pouvoir d'État, compromis qui maintient les privilèges de la base sociale, du pouvoir lui-même. Nous sommes ici très éloignés de la « loi sur la réforme urbaine » publiée à La Havane dès le 6 juin 1961 : « Toute famille a droit à un logement correct (...). L'État permettra l'amortissement du logement qui abrite chaque famille avec l'argent que cette famille lui paie en loyer dans une période qui ne sera pas inférieure à cinq ans ni supérieure à vingt ans, fixée en relation avec l'année où l'immeuble a été construit »<sup>23</sup>.

L'application d'une telle loi qui fait de chaque locataire un futur propriétaire et qui interdit les locations, brise toute tentative de spéculation. L'absence d'une telle réglementation dans une situation de pénurie de logements laisse au contraire libre cours à toutes les pratiques spéculatives. Or, nous avons déjà aperçu le sous-équipement urbain en matière de logements, avec une sur-occupation des pièces et la multiplication des bidonvilles. À Alger, la moyenne est de 8 habitants par logement tandis que le taux d'occupation se situe entre 4,8 et 5,1 personnes par pièce dans les bidonvilles constantinois. Le 2<sup>e</sup> plan quadriennal prévoit le lancement de 100 000 logements et la livraison de 90 000 autres logements appartenant à des programmes démarrés précédemment. Ces prévisions couvrent

---

<sup>21</sup> Articles 2 et 3 du décret d'application de l'ordonnance n° 74-26.

<sup>22</sup> *El Moudjahid* du 24/02/76.

<sup>23</sup> « Sels leyes de la Revolucion », Editorial de *Ciencias Sociales*, Instituto cubano dellibro, La Habana, 1973, p. 83 et ss.

à peine l'accroissement des villes (croissance démographique et exode rural) et se situent largement en deçà des besoins si l'on tient compte des retards inéluctables de réalisation. Il devrait donc s'ensuivre une détérioration des conditions de vie en milieu urbain jusqu'à ce que les capacités de production atteignent les prévisions pour 1980 (100 000 logements par an).

On doit cette situation au choix d'une politique économique qui privilégie le développement des industries de biens de production par rapport à celles de biens de consommation. D'autre part, le choix de la préfabrication lourde (susceptible de réduire les coûts d'environ 10 %) accroît à court terme, avant que le processus de production soit entièrement dominé, les coûts de production (30 %) et les délais de réalisation<sup>24</sup>.

En 1977, sous la pression sociale, en particulier des cadres, le gouvernement a dû accélérer les programmes de réalisation de logements. En effet, on sait combien le facteur logement joue un rôle important dans la mobilité des travailleurs (surtout cadres et ouvriers qualifiés) et perturbe ainsi le secteur productif.

L'accroissement de la production de logements passe par l'accroissement des investissements de l'État dans le secteur « habitat urbain », portés de un milliard de DA en 1976 à 2,5 milliards en 1977 (soit 10.% des « investissements planifiés des entreprises » au lieu de 5,8%).

Enfin, à partir de la réforme foncière urbaine, les communes ont viabilisé des terrains sur lesquels les détenteurs de livrets d'épargne construisent des maisons individuelles. Cette procédure profite bien évidemment aux couches sociales ayant des revenus fixes relativement élevés (fonctionnaires, cadres des sociétés nationales, commerçants...).

Les populations les plus mal logées n'étant généralement pas solvables, la satisfaction de leurs besoins n'aura lieu qu'avec l'élévation du niveau de développement économique du pays.

L'amélioration des transports urbains préoccupe aujourd'hui les dirigeants qui ont réuni des techniciens sur ce point. Mais la densification d'un tissu urbain souvent vétuste accroît les difficultés des transports en commun : rues étroites, arrêts dangereux. Enfin, la multiplication des voitures particulières tend à congestionner les plus grandes villes comme Alger ou Constantine.

En fait, la fonction urbaine à laquelle les autorités ont porté le plus d'attention est celle de la production. C'est en effet celle-ci qui est structurante et nous avons analysé les caractéristiques de la logique d'implantation des unités industrielles des sociétés nationales.

---

<sup>24</sup> Voir, A. Anizon : *L'habitat, secteur productif dans l'économie des pays en voie de développement*, Secrétariat des Missions d'Urbanisme et d'Habitat, Paris. 1976. Selon l'auteur on doit cette situation à de nombreux goulots d'étranglement présents dans les pays en voie de développement : rupture d'approvisionnement, faiblesse de la gestion et de la planification, difficultés de réparation du matériel...

De plus, des organismes d'études et de réalisation comme la CADAT<sup>25</sup> ont aménagé plusieurs dizaines de zones industrielles dans les grandes villes : Skikda, Béjaïa, Constantine, Batna, Sidi-Bel-Abbès, Tlemcen, Sétif, Mostaganem... Ces zones industrielles peuvent servir d'assiette à des complexes des sociétés nationales (Skikda) ou permettent de désenclaver des unités industrielles privées en pleine expansion aujourd'hui étouffées dans les centres des villes.

La préparation et la mise en œuvre des PMU a lieu avec l'élévation progressive du niveau de développement économique en Algérie. Des fonctions urbaines hier négligées (transport et même habitat) sont aujourd'hui réorganisées. D'autres le seront dans les années à venir (loisirs...). La définition des priorités procède d'un choix politique et économique. Lequel répartit indirectement le produit social qu'est l'espace urbain différemment selon les couches sociales.

### *Signification du Plan d'Aménagement d'Alger*

Ce nouveau « Plan d'orientation générale pour le développement et l'aménagement de l'agglomération d'Alger » préparé par le COMEDOR<sup>26</sup> ne s'intéresse pas seulement à Alger ni à son agglomération, mais à l'ensemble de la plaine de la Mitidja. Il vise la restructuration de la capitale algérienne et donc par là-même l'une de ses principales préoccupations est le contrôle de la croissance de l'agglomération.

Si les tendances actuelles du fait urbain se maintenait, l'agglomération d'Alger compterait 4,5 millions d'habitants en l'an 2000 (1,9 million en 1976) et consommerait 25% des terres agricoles utiles de la wilaya. La volonté des planificateurs est de contenir la population de l'agglomération aux environs de 3,5 millions d'habitants en restreignant au maximum l'utilisation des terres agricoles utiles de la riche plaine de la Mitidja.

Années	1954	1976	2000 (crois. incontrôlée)	2000 (croissance planifiée)		
				urbain	rural	total
Wilaya	-	2 500	6 000	5 700	300	6 000
Alger-ville	449	1 600	-	-	-	-
Agglo. Alger	-	1 900	4 500	-	-	3 500

Source : *Urbanisme et Planification en Algérie*, n° 1, p. 12 et 14 (en milliers d'habitants)

<sup>25</sup> Caisse Algérienne pour le Développement et l'Aménagement du Territoire, sous tutelle du ministère des Travaux Publics et de la Construction.

<sup>26</sup> Le Comité Permanent d'Études de Développement de l'Agglomération d'Alger (COMEDOR), créé en novembre 1968 est rattaché directement à la Présidence du Conseil. Il comprend les responsables des collectivités locales concernées et des représentants de tous les ministères.

Les données ci-dessus montrent :

- qu'il n'est pas envisagé de limiter la croissance de la population dans la wilaya prise dans son entier
- que la population rurale ne représentera plus que 5% de la population totale dans la wilaya. Dans le même sens, les emplois dans le secteur primaire ne représenteront plus que 6,2% des emplois globaux (au lieu de 32,2% en 1970), en raison de la croissance des secteurs secondaires et tertiaires.

Cette baisse relative du taux des emplois agricoles ne signifie pas le recul dans les mêmes proportions de l'agriculture. Les planificateurs soulignent en effet en quoi le contrôle de l'urbanisation est nécessaire : « Les terrains urbanisables se superposent partiellement avec les terrains agricoles qui doivent être sauvegardés en considération de leur valeur agricole élevée »<sup>27</sup>. Cette préoccupation, jointe au fait que le tiers de la superficie de la wilaya est inutilisable (fortes pentes, bois, marécages...) contraint à la densification de l'urbanisation.

La restructuration d'Alger a pour but explicite la réorganisation de sa fonction de capitale politique, économique et culturelle. Sachant que le tissu urbain constitué n'est pas propice à un aménagement en vue de cette réorganisation, le centre politique et économique se reconstruit à l'Est de la baie d'Alger avec notamment :

- le quartier diplomatique constitué de 100 ambassades, 3 500 logements et des équipements nécessaires (club diplomatique, commerces, équipements sportifs et culturels, écoles),
- la Cité gouvernementale comprenant les ministères, les résidences ministérielles, le Palais présidentiel, le siège du Parti, le siège de l'Assemblée et de la Place de la Révolution.
- le quartier des affaires constitué de 26 tours de 21 étages chacune, réservé aux sièges des sociétés et offices nationaux et aux antennes des firmes étrangères. Tous les équipements nécessaires aux employés de celles-ci (crèches, centres de loisirs, équipements sanitaires, centre de calcul, imprimeries...), seront construits dans le quartier.

Cette spécialisation d'Alger dans sa fonction tertiaire signifie la limitation maximale de création d'emplois secondaires dans l'agglomération déjà très encombrée. Cette préoccupation, jointe à la précédente qui est le contrôle de la croissance d'Alger a poussé les planificateurs à envisager la création de métropoles régionales de 300 à 700 000 habitants. Celles-ci devront se situer à la périphérie de la capitale, si possible en dehors de terrains agricoles. C'est pourquoi il a été retenu le développement des villes situées sur le piémont de l'Atlas tellien : Blida, Isser, Bordj Menaïel, Hadjout, Larba, Bouguerra.

---

<sup>27</sup> *Urbanisme et planification en Algérie*, op. cité, p. 18.

Lesquelles se trouvent aussi « sur le passage d'un courant traditionnel d'émigration »<sup>28</sup>.

D'autres villes de moindre importance (Boufarik, Boudouaou, Koléa) pourront continuer à se développer, « qui serviront de centres régionaux de desserte de transformation et de commercialisation des produits agricoles et des pôles de fixation de la population rurale non agricole »<sup>29</sup>.

Ainsi, l'aménagement de la région d'Alger s'oriente vers une spécialisation intra-régionale ; le pôle central de l'agglomération sera réservé en priorité aux activités tertiaires tandis que le secondaire sera refoulé à la périphérie de la wilaya dans les métropoles régionales : « La fonction d'Alger étant celle de capitale, donc politique, économique et culturelle, le secteur des services sera la principale source d'emplois. Dans le secteur industriel, l'offre ne doit pas dépasser 50% dans les agglomérations régionales. Toute la grosse industrie notamment celle qui est nuisante, polluante ou grosse consommatrice d'eau doit être orientée vers ces agglomérations. Seule sera tolérée à Alger la petite industrie de transformation qui pourra même être intégrée aux quartiers d'habitat de façon à pouvoir offrir 30% d'emplois sur les lieux de l'habitat. Ainsi seront supprimées une partie des migrations alternantes domicile-travail »<sup>30</sup>.

Cette tertiarisation de la capitale que l'on retrouve à Paris, et dans une certaine mesure à Moscou n'est pas sans conséquence sociale. Elle produira à long terme une différenciation sociale des centres urbains à partir de leur spécialisation fonctionnelle et renforcera la ségrégation spatiale dont nous avons aperçu précédemment le développement depuis 1962.

Les prémisses de cette orientation apparaissent dans certaines déclarations selon lesquelles « il faudrait essayer de déloger de ces lieux (bidonvilles d'Alger) tous ceux qui n'ont pas d'emploi, pour les employer dans l'agriculture »<sup>31</sup>. Dans le même sens, on peut s'interroger sur l'issue de la rénovation de la Casbah d'Alger malgré les mises en garde de spécialistes : « Il convient d'éviter l'appropriation de ces résultats par des groupes de pression privilégiés, ce qui reproduirait les contradictions antérieures et n'élimineront pas le caractère de ghetto de ce fait, Médina résiduel »<sup>32</sup>.

En effet, les opérations-tiroirs que nécessite une telle rénovation, jointes à l'accroissement des montants des loyers, risquent d'écartier les populations les plus démunies au profit d'une intelligentsia partie à la reconquête de cet espace historique.

Ainsi, ce choix de rassembler à Alger les fonctions directionnelles et les importantes structures administratives qui leur sont liées s'accompagnera du renforcement de l'emprise

---

<sup>28</sup> B. Ould Hénia, *Urbanisme*, n° 150, p. 81.

<sup>29</sup> Idem.

<sup>30</sup> B. Ould Hénia, *Urbanisme*, n° 150, pp. 81-82.

<sup>31</sup> *El Moudjahid* du 25/11/1975.

<sup>32</sup> S. Boumedine, *Urbanisme et planification en Algérie*, n° 1, p. 27

de la classe dominante sur les quartiers résidentiels de la capitale, confirmant par là le jeu de mots d'*El Moudjahid* qui distinguait les AlgÉROIS des AlgÉRIENS.

Si la nécessité du centre unique de direction politique et économique n'est plus à démontrer, d'autres fonctions tertiaires semblent être dissociables de ce centre principal qui reproduit et accentue la macrocéphalie déjà stigmatisée. Pour *Alger Réalités* la « ceinture sanitaire » des villes du Piémont, qui est une invention de la période coloniale, est néfaste (sacrifices de terres agricoles, hyper-concentration du complexe algérois). Selon la revue « il faut promouvoir d'autres métropoles régionales et notamment les villes de l'intérieur à travers :

- la création d'emplois,
- les programmes d'équipements et de logements,
- une décentralisation non seulement administrative déjà fort avancée, mais surtout économique et directionnelle, touchant les activités supérieures et les sièges sociaux »<sup>33</sup>.

De telles conclusions ne vont pas sans rappeler la lutte contre le bureaucratisme engagée par Fidel Castro à la Havane en 1967<sup>34</sup>. La tertiarisation d'Alger – qui ne se fait pas sans luttes à l'intérieur des sociétés nationales pour la limitation des effectifs des directions générales – montre qu'il n'y a pas de privilège urbain, mais seulement des privilèges de classe.

\*\*\*\*\*

Tout ceci témoigne des profondes transformations qui affectent le territoire algérien depuis l'indépendance. L'examen de ce remodelage ne peut pas être dissocié de l'analyse du projet économique ni de celle de la structure sociale qui le sous-tend.

C'est pourquoi la restructuration spatiale, pour laquelle certaines conditions sont aujourd'hui réunies (appareil administratif déconcentré, maîtrise des sols...), ne pourra réellement être effectuée que lorsque d'autres exigences seront satisfaites telles que :

- la mise en œuvre d'une véritable planification économique impérative et démocratique. Une telle planification devrait réorganiser l'allocation de certains facteurs et empêcher les déséquilibres énoncés entre l'agriculture et l'industrie autour de l'eau, des terres et de l'emploi de la force de travail. Par ailleurs, « une planification ne peut résulter que de l'association étroite de la planification économique et des options de politique d'aménagement du territoire »<sup>35</sup>.

---

<sup>33</sup> *Alger Réalités*, revue publiée par l'APC d'Alger, n° 23, p. 41.

<sup>34</sup> Jean-Pierre Garnier, *Une ville, une révolution. La Havane*, Paris, Éditions Anthropos, 1973.

<sup>35</sup> B. Henni, art. cité, p. 51.

C'est cette préoccupation qui a donné naissance en ,Août 1975 au « Comité interministériel pour l'aménagement du territoire ». Aujourd'hui, ce comité arbitre les différents litig~s concernant le choix de localisation d'unités Industrielles, occasionnés par des problèmes de pollution, d'alimentation en eau, de choix de terrains. Ce comité n'apparaît ainsi que comme une prémisse à l'installation d'un véritable organe d'aménagement du territoire.

\* l'avènement d'une autonomie réelle des collectivités locales pour les décisions d'intérêt local. Il est bien évident que la commune ou la wilaya ne doivent prendre des décisions contraires aux orientations nationales. Mais le visa de la wilaya ou du Secrétariat d'État au Plan pour toute réalisation d'intérêt local accroît le bureaucratisme et diminue l'efficacité des cellules de base que sont les communes : « la décentralisation administrative avait conféré à la commune le statut d'entité économique de base mais ce droit se traduit difficilement dans les faits »<sup>36</sup>.

La disposition de moyens financiers, l'autonomie de décision financière avec un contrôle *a posteriori* devraient libérer l'initiative locale pour résoudre les problèmes rencontrés : restructuration des unités agricoles de production, amélioration des équipements collectifs (volerie, équipements culturels...), etc. À une plus grande participation des intéressés à la gestion des collectivités devrait correspondre une plus grande mobilisation politique autour des principales tâches du moment : révolution agraire, médecine gratuite, élévation du niveau de formation, etc. Lesquelles tâches sont toutes – directement ou indirectement – des facteurs de restructuration spatiale et de lutte contre les disparités régionales.

---

<sup>36</sup> *El Moudjahid* du 10 mai 1975.